



District de la
Nièvre de
football

COMMISSION DES COUPES

Réunion du 30 août 2023 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 01

Présidence : M. Michel PINGUET

Présents : MM. Alain BUCHETON, Nicolas TREPKA, Bernard MAY

Excusée : Mme Patricia BEAURENAUD

Invités : MM. Lionel ERAY, Guy MARTIN

La commission souhaite la bienvenue à ses deux nouveaux membres Mr Jean Claude PIBOIN et Mr Joseph BERFORINI

1 – ORGANISATION

-Mr Joseph BERFORINI sera en charge de la coupe Vétérans

-MM. Alain BUCHETON, Nicolas TREPKA seront en charge des Coupes Jeunes

-MM. Bernard MAY, Jean Claude PIBOIN, Michel PINGUET seront en charge des Coupes Seniors (Masculin, Féminin)

2 – COUPE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

COUPE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Pour la saison 2023-2024, la **Coupe du Conseil Départemental** est composée d'un total de **50 équipes** réparties de la façon suivante :

NATIONAL 3 (1 équipe)

COSNE 1

REGIONAL 1 (1 équipe)

GARCHIZY 1

REGIONAL 2 (7 équipes)

LA CHARITE 1, NEVERS BANLAY 1, NEVERS CHALLUY SERMOISE 1, NEVERS FC 1, ST BENIN 1, SNID 1, VAUZELLES 1.

REGIONAL 3 (4 équipes)

COULANGES 1, ESN 58 1, FOURCHAMBAULT 1, LA MACHINE 1.

DEPARTEMENTAL 1 (9 équipes)

CHARRIN 1, CHATEAU-CHINON ARLEUF 1, CLAMECY 1, CORBIGNY 1, GUERIGNY URZY 1, MARZY 1, MOULINS ENGILBERT 1, POUQUES 1, ST PIERRE LE MOUTIER 1.

DEPARTEMENTAL 2 (12 équipes)

ALLIGNY ST AMAND 1, CERCY 1, CHAULGNES 1, COSNOIS FC 1, COSSAYE 1, CIE IMPHY 1, LUTHENAY UXELOUP 1, LUZY MILLAY 1, POUILLY 1, ST ELOI 1, ST PERE 1, VARZY 1.

DEPARTEMENTAL 3 (12 équipes)

CHANTENAY 1, CHATILLON 1, Ent. CORANCY/CHATEAU/ARLEUF 1, DRUY BEARD 1, Ent. MOUX/BRASSY 1, GARCHIZY FRANCO PORTUGAIS 1, MONTIGNY 1 LORMES 1, ST MARTIN D'HEUILLE 1, ST REVERIEN 1, ST SAULGE 1, ST SEINE 1.

DEPARTEMENTAL 4 (4 équipes)

NARCY 1, PREMERY 1, Ent. SAUVIGNY/SLA 1, TANNAY 1.

DEROULEMENT DE LA COUPE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

1^{er} Tour => le 17 septembre 2023

- ⇒ 28 équipes de Départemental 2, 3 et 4
 - D4 => 4 équipes
 - D3 => 12 équipes
 - D2 => 12 équipes
- ⇒ Soit 6 équipes + 22 exempts

2^{ème} Tour => le 01 octobre 2023

- ⇒ 3 qualifiés + 22 exempts du tour précédent + 9 équipes de D1
- ⇒ Soit 34 équipes

3^{ème} Tour => le 10 décembre 2023

- ⇒ 17 qualifiés du tour précédent + 7 équipes de R2 + 4 équipes de R3
- ⇒ Soit 28 équipes

1/8 Finale => le 4 février 2024

- ⇒ 14 qualifiés du tour précédent + 1 équipes de R1 + 1 équipe de N3
- ⇒ Soit 16 équipes

1/4 Finale => le 1^{er} mai 2024

- ⇒ 8 qualifiés du tour précédent

1/2 Finale => le 29 mai 2024

- ⇒ 4 qualifiés du tour précédent

Finale => le 16 juin 2024

- ⇒ 2 qualifiés du tour précédent

3-RAPPEL RÈGLEMENT COUPE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

-FORFAITS

Tout Club déclarant forfait ou déclaré forfait sera passible des amendes dont le montant est fixé chaque saison par le Comité de Direction du District. Par ailleurs, le forfait général de l'équipe A en championnat entraîne obligatoirement le forfait du Club en Coupe dans la catégorie intéressée. De même, le forfait en Coupe du Conseil Départemental entraîne l'exclusion de la Coupe du District/Sport Comm et de la Coupe de l'Amitié, à l'exception des équipes 1ères de Départemental 4 qui pourront participer à la Coupe de l'Amitié (sur engagement).

-DISPONIBILITÉ DES TERRAINS

Lorsqu'un Club recevant ne pourra mettre son terrain à la disposition de la Coupe, il devra en prévenir la Commission dans les 48 heures qui suivront la notification officielle du match.

Dans ce cas, le match aura lieu sur terrain adverse, à moins que dans les mêmes délais le Club en question soit à même de proposer un autre terrain disponible à la Commission, sous réserve de l'accord de ladite Commission.

Dans les délais fixés, ce Club sera passible d'une amende de 50 € et le Club visiteur bénéficiera du forfait.

-DURÉE DES RENCONTRES

Du 1er tour jusqu'aux ½ finales incluses La durée du match est de quatre-vingt-dix minutes, divisée en deux périodes de quarante-cinq minutes. Entre ces deux périodes, une pause de quinze minutes est observée. En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire du match (pas de prolongation), les équipes se départageront par l'épreuve des tirs aux buts, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

***Le Président,
Michel PINGUET***



***Le Secrétaire de Séance,
Bernard MAY***

